

# Nouvelle offre de service des Finances publiques: Les rendez-vous par visioconférence en mairie



Un usager rencontre une difficulté dans ses démarches administratives

L'usager n'a pas d'ordinateur ou ne peut se déplacer jusqu'au Centre des Finances publiques



Le jour du rendez-vous, l'usager se rend dans sa mairie où il est installé devant l'écran

Il prend rendez-vous auprès d'un Centre des Finances publiques ou d'un France Services



Il suffit de cliquer sur le lien envoyé par l'agent pour que la visioconférence s'ouvre

Une fois la visioconférence lancée, aucune manipulation n'est demandée à l'usager

